REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE GAN - COMMUNE DE GAN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21640230500017

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE LESCAR

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Principal (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	31
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	35
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	36
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	40
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	41
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	42
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	44
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	45
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
A4 - Etat des provisions	47
A5 - Etalement des provisions	48
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	49
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	50
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	52
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	53
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	54
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	55
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	56
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	57
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	58
B1.6 - Etat des engagements reçus	59
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	60
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	61
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	62
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	63
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	64
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	67
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	68
C3.2 - Liste des établissements publics créés	69
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	70
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	71
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	72

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE GAN	BP
64346230	Principal Principal	2022

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5672
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	66
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrenées	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
4312907,00	6311074,00	1099,87	959,21

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	815,88	918,00	
2	Produit des impositions directes/population	446,33	526,00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	846,19	1124,00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	328,25	288,00	
5	Encours de dette/population	688,63	821,00	
6	DGF/population	77,92	154,00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5666	0,5750	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0353	0,8930	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3879	0,2560	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,8138	0,7300	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE						
<u> </u>	VUE D'ENSEMBLE A1 FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 823 242,54				
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)			
T S	REPORTE (2)	0,00	1 013 647,62			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 823 242,54	5 823 242,54			
-		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 470 768,73	3 371 773,64			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	70 225,68	45 914,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)			
T S	(2)	876 693,23	0,00			
	=	=	=			
F			·			

TOTAL

3 417 687,64

9 240 930,18

3 417 687,64

9 240 930,18

TOTAL DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT (3)

TOTAL DU BUDGET (3)

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 209 175,00	0,00	1 271 780,35	1 271 780,35	1 271 780,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 514 796,00	0,00	2 622 267,00	2 622 267,00	2 622 267,00
014	Atténuations de produits	127 565,75	0,00	88 374,00	88 374,00	88 374,00
65	Autres charges de gestion courante	465 857,50	0,00	455 814,40	455 814,40	455 814,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 317 394,25	0,00	4 438 235,75	4 438 235,75	4 438 235,75
66	Charges financières	120 161,39	0,00	111 193,54	111 193,54	111 193,54
67	Charges exceptionnelles	75 300,00	0,00	87 600,00	87 600,00	87 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		690,00	690,00	690,00
022	Dépenses imprévues	0,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	4 512 855,64	0,00	4 677 719,29	4 677 719,29	4 677 719,29
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 379 890,10		955 523,25	955 523,25	955 523,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	192 796,38		190 000,00	190 000,00	190 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 572 686,48		1 145 523,25	1 145 523,25	1 145 523,25
	TOTAL	6 085 542,12	0,00	5 823 242,54	5 823 242,54	5 823 242,54

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 823 242,54

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	30 100,00	30 100,00	30 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	325 300,00	0,00	303 080,00	303 080,00	303 080,00
73	Impôts et taxes	3 234 472,00	0,00	3 451 870,92	3 451 870,92	3 451 870,92
74	Dotations et participations	862 958,00	0,00	906 244,00	906 244,00	906 244,00
75	Autres produits de gestion courante	96 300,00	0,00	96 300,00	96 300,00	96 300,00
	Total des recettes de gestion courante	4 549 030,00	0,00	4 787 594,92	4 787 594,92	4 787 594,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	4 561 030,00	0,00	4 799 594,92	4 799 594,92	4 799 594,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre de fonctionnement	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	4 571 030,00	0,00	4 809 594,92	4 809 594,92	4 809 594,92

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 013 647,62
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 823 242,54

Pour information :

		Il s'agit, pour un buc
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		correspondant à l'excé
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	1 135 523,25	dépenses réelles de fo
D'INVESTISSEMENT (6)		du capital de la dette e
		de l'établissement.

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 632 356,23	70 225,68	1 946 814,39	1 946 814,39	2 017 040,07
	Total des dépenses d'équipement	1 632 356,23	70 225,68	1 946 814,39	1 946 814,39	2 017 040,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	358 582,96	0,00	341 516,74	341 516,74	341 516,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	41 146,37	41 146,37	41 146,37
020	Dépenses imprévues	37 090,63		125 000,00	125 000,00	125 000,00
	Total des dépenses financières	395 673,59	0,00	507 663,11	507 663,11	507 663,11
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	2 028 029,82	70 225,68	2 454 477,50	2 454 477,50	2 524 703,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	864,00		6 291,23	6 291,23	6 291,23
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 864,00		16 291,23	16 291,23	16 291,23
	TOTAL	2 038 893,82	70 225,68	2 470 768,73	2 470 768,73	2 540 994,41

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	876 693,23
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 417 687,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	335 296,11	45 914,00	686 461.10	686 461.10	732 375,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u> </u>	Total des recettes d'équipement	335 296,11	45 914,00	686 461,10	686 461,10	732 375,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	192 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	353 567,42	0,00	1 333 497,06	1 333 497,06	1 333 497,06
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
<u></u>	Total des recettes financières	545 567,42	0,00	1 533 498,06	1 533 498,06	1 533 498,06
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		880 863,53	45 914,00	2 219 959,16	2 219 959,16	2 265 873,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 379 890,10		955 523,25	955 523,25	955 523,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	192 796,38		190 000,00	190 000,00	190 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	864,00		6 291,23	6 291,23	6 291,23
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	1 573 550,48		1 151 814,48	1 151 814,48	1 151 814,48

Ch	пар.	Libellė	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		TOTAL	2 454 414,01	45 914,00	3 371 773,64	3 371 773,64	3 417 687,64
							+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00		
		•					=

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 135 523,25
---	--------------

3 417 687,64

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 271 780,35		1 271 780,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 622 267,00		2 622 267,00
014	Atténuations de produits	88 374,00		88 374,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	455 814,40		455 814,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	111 193,54 87 600,00 690,00	0,00 0,00 190 000,00 0,00	111 193,54 87 600,00 190 690,00 0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		955 523,25	955 523,25
Dépenses de fonctionnement – Total		4 677 719,29	1 145 523,25	5 823 242,54

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 823 242,54

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	341 516,74	0,00	341 516,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 017 040,07		2 017 040,07
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	16 291,23	16 291,23
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	41 146,37	0,00	41 146,37
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	125 000,00		125 000,00
Dé	épenses d'investissement – Total	2 524 703,18	16 291,23	2 540 994,41

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	876 693,23
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 417 687,64

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 100,00		30 100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	303 080,00		303 080,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	3 451 870,92		3 451 870,92
74	Dotations et participations	906 244,00		906 244,00
75	Autres produits de gestion courante	96 300,00	0,00	96 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 000,00	0,00	12 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	4 799 594,92	10 000,00	4 809 594,92

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 013 647,62

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 5 823 242,54

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Subventions d'investissement	200 000,00 732 375,10	0,00 0,00	200 000,00 732 375,10
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 291,23	6 291,23
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 23	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	(7) 0,00 0,00	0,00 0.00	0,00 0,00
23 26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	3,00	190 000,00	190 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		955 523,25	955 523,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	1,00		1,00
	Recettes d'investissement – Total	932 376,10	1 151 814,48	2 084 190,58

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 1 333 497,06

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 417 687,64

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	1 209 175,00	1 271 780,35	1 271 780,35
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	225 500,00	240 000,00	240 000,00
60611	Eau et assainissement	17 000,00	12 000,00	12 000,00
60612	Energie - Electricité	122 000,00	135 000,00	135 000,00
60613	Chauffage urbain	54 000,00	58 000,00	58 000,00
60621	Combustibles Carburants	150,00	150,00	150,00
60622 60623	Alimentation	20 500,00 5 500,00	23 000,00 4 500,00	23 000,00 4 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 600,00	2 550,00	2 550,00
60631	Fournitures d'entretien	23 000,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	30 000,00	30 000,00
60633	Fournitures de voirie	13 500,00	13 500,00	13 500,00
60636	Vêtements de travail	10 500,00	11 900,00	11 900,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	150,00	200,00	200,00
6067	Fournitures scolaires	9 100,00	8 700,00	8 700,00
6068	Autres matières et fournitures	34 000,00	38 700,00	38 700,00
611	Contrats de prestations de services	53 620,00	50 700,00	50 700,00
6135	Locations mobilières	12 900,00	15 300,00	15 300,00
61521	Entretien terrains	30 000,00	42 000,00	42 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	36 100,00	28 200,00	28 200,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	16 678,00	16 678,00
615231	Entretien, réparations voiries	46 200,00	41 900,00	41 900,00
615232 61524	Entretien, réparations réseaux Entretien bois et forêts	6 000,00 16 000,00	23 732,00 15 000,00	23 732,00 15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	14 000,00	14 500,00	14 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	4 900,00	4 900,00
6156	Maintenance	70 300,00	64 000,00	64 000,00
6161	Multirisques	23 300,00	27 975,35	27 975,35
6168	Autres primes d'assurance	3 900,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	16 650,00	9 200,00	9 200,00
6182	Documentation générale et technique	3 600,00	4 316,00	4 316,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6188	Autres frais divers	34 624,00	37 260,00	37 260,00
6226	Honoraires	11 240,00	6 600,00	6 600,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 115,00	16 500,00	16 500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	42 000,00	42 000,00	42 000,00
6236 6238	Catalogues et imprimés Divers	13 000,00	10 000,00 470,00	10 000,00 470,00
6247	Transports collectifs	44 701,00	45 500,00	45 500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	600,00	600,00	600,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	21 000,00	21 000,00	21 000,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 970,00	2 004,00	2 004,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	970,00	970,00	970,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	73 200,00	76 000,00	76 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	4 500,00	5 127,00	5 127,00
6288	Autres services extérieurs	385,00	1 912,00	1 912,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	12 500,00	12 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	4 636,00	4 636,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 514 796,00	2 622 267,00	2 622 267,00
6218	Autre personnel extérieur	1 520,00	1 900,00	1 900,00
6331	Versement mobilité	24 955,00	25 798,00	25 798,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L. Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 071,00 31 854 00	7 775,00 32 452 00	7 775,00 32 452 00
6336 6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	31 854,00 4 333,00	32 452,00 4 626,00	32 452,00 4 626,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 138 296,00	1 197 604,00	1 197 604,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	32 818,00	32 936,00	32 936,00
64118	Autres indemnités titulaires	253 874,00	292 864,00	292 864,00
64131	Rémunérations non tit.	259 637,00	236 370,00	236 370,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 580,00	2 600,00	2 600,00
64168	Autres emplois d'insertion	34 000,00	77 230,00	77 230,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	266 259,00	273 718,00	273 718,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	353 622,00	337 874,00	337 874,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 780,00	13 297,00	13 297,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	70 000,00	70 000,00

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 197,00	5 223,00	5 223,00
64731	Allocations chômage versées directement	14 000,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	127 565,75	88 374,00	88 374,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	69 065,75	31 374,00	31 374,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	58 500,00	57 000,00	57 000,00
65	Autres charges de gestion courante	465 857,50	455 814,40	455 814,40
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	6 630,00	12 350,00	12 350,00
6518	Autres	2 000,00	1 200,00	1 200,00
6531	Indemnités	102 300,00	102 300,00	102 300,00
6533	Cotisations de retraite	4 389,00	4 389,00	4 389,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 200,00	6 400,00	6 400,00
6535	Formation	7 083,50	9 718,40	9 718,40
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	52,00	52,00	52,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6542	Créances éteintes	500,00	500,00	500,00
65548	Autres contributions	66 500,00	86 870,00	86 870,00
6558	Autres contributions obligatoires	74 600,00	76 400,00	76 400,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	19 900,00	5 672,00	5 672,00
657362	Subv. fonct. CCAS	114 200,00	75 000,00	75 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	60 000,00	73 460,00	73 460,00
65888	Autres	3,00	3,00	3,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	4 317 394,25	4 438 235,75	4 438 235,75
	= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)			
66	Charges financières (b)	120 161,39	111 193,54	111 193,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	125 255,72	116 946,40	116 946,40
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 094,33	-5 752,86	-5 752,86
67	Charges exceptionnelles (c)	75 300,00	87 600,00	87 600,00
6714	Bourses et prix	900,00	1 900,00	1 900,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	68 000,00	80 000,00	80 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	3 700,00	3 700,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	4 400,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	690,00	690,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	690,00	690,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 512 855,64	4 677 719,29	4 677 719,29
	= a + b + c + d + e			
023	Virement à la section d'investissement	1 379 890,10	955 523,25	955 523,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	192 796,38	190 000,00	190 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	192 796,38	190 000,00	190 000,00
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	1 572 686,48	1 145 523,25	1 145 523,25
	D'INVESTISSEMENT	7 072 000,40	40 020,20	. 140 020,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	00,0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 572 686,48	1 145 523,25	1 145 523,25
TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	6 085 542,12	5 823 242,54	5 823 242,54
(=	Total des opérations réelles et d'ordre)			

	'
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 823 242,54

Į	<u>Detail du calcul des ICNE au</u>	compte 66112 (5
	Montant des ICNE de l'exercice	41 955,77
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-47 708,63
	= Différence ICNE N - ICNE N-1	-5 752.86

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	30 000,00	30 100,00	30 100,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	100,00	100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	325 300,00	303 080,00	303 080,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	68 000,00	75 000,00	75 000,00
7066	Redevances services à caractère social	94 000,00	85 000,00	85 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	150 000,00	130 000,00	130 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	1 580,00	1 580,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 300,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes	3 234 472,00	3 451 870,92	3 451 870,92
73111	Impôts directs locaux	2 444 708,00	2 563 009,00	2 563 009,00
73211	Attribution de compensation	508 394,00	608 908,92	608 908,92
73221	FNGIR	31 906,00	31 906,00	31 906,00
7336	Droits de place	3 000,00	3 300,00	3 300,00
7338	Autres taxes	50,00	50,00	50,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	36 414,00	34 697,00	34 697,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	160 000,00	160 000,00	160 000,00
74	Dotations et participations	862 958,00	906 244,00	906 244,00
7411	Dotation forfaitaire	374 000,00	362 000,00	362 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	78 966,00	80 000,00	80 000,00
744	FCTVA	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74718	Autres participations Etat	9 500,00	47 630,00	47 630,00
7473	Participat° Départements	17 000,00	17 000,00	17 000,00
74748	Participat° Autres communes	400,00	400,00	400,00
7478 74834	Participat° Autres organismes	290 000,00 87 092,00	290 000,00	290 000,00 91 164,00
7485	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière Dotation pour les titres sécurisés	0,00	91 164,00 12 050,00	12 050,00
7 4 63		96 300,00	96 300,00	96 300,00
752	Autres produits de gestion courante Revenus des immeubles	95 000,00		
752 7588	Autres produits div. de gestion courante	1 300,00	95 000,00 1 300,00	95 000,00 1 300,00
7 300				
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	4 549 030,00	4 787 594,92	4 787 594,92
1	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	+		
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	11 000,00	11 000,00	11 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 561 030,00	4 799 594,92	4 799 594,92
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
U#3				
Т	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 571 030,00	10 000,00 4 809 594,92	10 000,00 4 809 594,92

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 013 647,62
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 823 242,54

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
202	Opération d'équipement n° 202 (5)	856 855,00	795 000,00	795 000,00
226	Opération d'équipement n° 226 (5)	79 428,60	104 125,70	104 125,70
227	Opération d'équipement n° 227 (5)	367 732,81	333 887,76	333 887,76
228	Opération d'équipement n° 228 (5)	100 000,00	185 126,80	185 126,80
229	Opération d'équipement n° 229 (5)	43 194,82	165 000,00	165 000,00
231	Opération d'équipement n° 231 (5)	156 145,00	223 674,13	223 674,13
232	Opération d'équipement n° 232 (5)	14 000,00	40 000,00	40 000,00
235	Opération d'équipement n° 235 (5)	15 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 632 356,23	1 946 814,39	1 946 814,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	358 582,96	341 516,74	341 516,74
1641	Emprunts en euros	327 679,80	336 516,74	336 516,74
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	30 903,16	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	41 146,37	41 146,37
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	41 146,37	41 146,37
020	Dépenses imprévues	37 090,63	125 000,00	125 000,00
	Total des dépenses financières	395 673,59	507 663,11	507 663,11
Tota	Il des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 028 029,82	2 454 477,50	2 454 477,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	864,00	6 291,23	6 291,23
21318	Autres bâtiments publics	864,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	6 291,23	6 291,23
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	10 864,00	16 291,23	16 291,23
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 038 893,82	2 470 768,73	2 470 768,73

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	70 225,68
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	876 693,23
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 417 687,64

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	335 296,11	686 461,10	686 461,10
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	46 400,00	161 000,00	161 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	128 118,11	128 118,11
1323	Subv. non transf. Départements	67 880,30	86 872,59	86 872,59
13248	Subv. non transf. Autres communes	4 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	36 310,00	252 230,50	252 230,50
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	12 000,00 0,00	12 000,00
1328 1341	Autres subventions d'équip. non transf. D.E.T.R. non transférable	20 800,00 159 905.81	46 239,90	0,00 46 239,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
	, ,	·		•
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	00,0
	Total des recettes d'équipement	335 296,11	686 461,10	686 461,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	545 567,42	1 533 497,06	1 533 497,06
10222 10226	FCTVA Taxe d'aménagement	92 000,00 100 000,00	100 000,00 100 000,00	100 000,00 100 000,00
10226	Excédents de fonctionnement capitalisés	353 567,42	1 333 497,06	1 333 497,06
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1,00	1,00
<u> </u>	Total des recettes financières	545 567,42	1 533 498,06	1 533 498,06
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
1012	TOTAL RECETTES REELLES	880 863,53	2 219 959,16	2 219 959,16
				·
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 379 890,10	955 523,25	955 523,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	192 796,38	190 000,00	190 000,00
28031	Frais d'études	87 128,66	87 130,00	87 130,00
28033	Frais d'insertion	151,20	150,00	150,00
2804172	Autres EPL: Bâtiments, installations	15 408,38	15 410,00	15 410,00
28051	Concessions et droits similaires	150,00	150,00	150,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 513,76	5 505,00	5 505,00
281571	Matériel roulant	4 711,74	4 700,00	4 700,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	13 778,88	13 765,00	13 765,00
28182	Matériel de transport	8 785,40	8 727,00	8 727,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 709,33	18 690,00	18 690,00
28184	Mobilier	7 005,87	7 000,00	7 000,00
28188	Autres immo. corporelles	31 453,16	28 773,00	28 773,00
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 572 686,48	1 145 523,25	1 145 523,25
041	Opérations patrimoniales (9)	864,00	6 291,23	6 291,23
2031	Frais d'études	0,00	6 291,23	6 291,23
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 573 550,48	1 151 814,48	1 151 814,48
	IOIAL NECLITES D'ONDNE	1 37.3 330.40		

	•
RESTES A REALISER N-1 (10)	45 914,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 417 687,64

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202 (1) LIBELLE: AMENAGEMENT VOIE VERTE APCP 2015 2022

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	2 844 086,04	a 0,00	795 000,00	b 795 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 844 086,04	0,00	795 000,00	795 000,00	0,00
2313	Constructions	2 060 096,18	0,00	795 000,00	795 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	783 989,86	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-795 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 226 (1) LIBELLE : Acquisitions de matériel et mobilier

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	437 049,25	a 580,68	104 125,70	b 104 125,70	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 796,80	0,00	19 752,50	19 752,50	0,00
2051	Concessions, droits similaires	18 796,80	0,00	19 752,50	19 752,50	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	418 252,45	580,68	84 373,20	84 373,20	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	3 039,60	3 039,60	0,00
2135	Installations générales, agencements	707,88	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	42 744,84	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	77 478,41	580,68	20 000,00	20 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	699,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	499,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	61 497,84	0,00	31 400,00	31 400,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	107 373,12	0,00	19 933,60	19 933,60	0,00
2184	Mobilier	34 843,28	0,00	6 980,00	6 980,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	92 407,19	0,00	3 020,00	3 020,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-104 706,38
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 227 (1) LIBELLE : Bâtiments

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	857 911,26	a 68 892,96	333 887,76	b 333 887,76	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	211 484,57	8 280,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	27 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	129 860,82	1 200,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	21 723,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	3 193,12	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	2 434,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 690,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 738,34	7 080,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	646 426,69	60 612,96	333 887,76	333 887,76	0,00
2312	Agencements et aménagements de	102 563,04	60 612,96	149 263,00	149 263,00	0,00
	terrains					
2313	Constructions	486 554,05	0,00	184 624,76	184 624,76	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	57 309,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-402 780,72
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 228 (1) LIBELLE : Voirie (dont APCP 2018-2023)

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	711 632,58	a 0,00	185 126,80	b 185 126,80	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	710 204,58	0,00	185 126,80	185 126,80	0,00
2313	Constructions	29 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	681 164,58	0,00	185 126,80	185 126,80	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-185 126,80
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 229 (1) LIBELLE : Aménagement urbain et protection civile

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	283 884,17	a 752,04	165 000,00	b 165 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	167 699,57	752,04	165 000,00	165 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	138 935,27	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	4 180,10	0,00	165 000,00	165 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	12 457,20	752,04	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	116 184,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	105 012,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-165 752,04
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 231 (1) LIBELLE : Plaine des sports du Mercé AP/CP20162021

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	881 406,21	a 0,00	223 674,13	b 223 674,13	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 942,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	871 600,21	0,00	223 674,13	223 674,13	0,00
2312	Agencements et aménagements de	0,00	0,00	57 700,00	57 700,00	0,00
	terrains					
2313	Constructions	849 320,73	0,00	165 974,13	165 974,13	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	22 279,48	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-223 674,13
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 232 (1) LIBELLE : Logements sociaux AP/CP 2017-2022

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	125 745,08	a 0,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	125 745,08	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	125 745,08	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-40 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 235 (1) LIBELLE : Valorisation de la Bastide

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	6 204,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 204,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 340,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-100 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A 1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
8					INVESTISSEMEN	Т						
					DEPENSES							
Dépenses réelles	450 398	40 090	0	74 550	0	337 134	0	62 899	40 000	1 449 407	0	2 454 478
- Equipements municipaux (2)		40 090	0	74 550	0	337 134	0	5 634	0	1 449 407	0	1 906 814
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000
- Opérations financières	450 398											450 398
Dépenses d'ordre	16 291											16 291
Total dépenses de l'exercice	466 690	40 090	0	74 550	0	337 134	0	62 899	40 000	1 449 407	0	2 470 769
RAR N-1 et reports	876 693	60 613	0	0	0	8 280	0	0	0	1 333	0	946 919
Total cumulé dépenses d'investissement	1 343 383	100 703	0	74 550	0	345 414	0	62 899	40 000	1 450 739	0	3 417 688
					RECETTES							
Total recettes de l'exercice	2 846 313	0	0	0	0	58 240	0	0	0	467 221	0	3 371 774
RAR N-1 et reports	0	32 514	0	0	0	13 400	0	0	0	0	0	45 914
Total cumulé recettes d'investissement	2 846 313	32 514	0	0	0	71 640	0	0	0	467 221	0	3 417 688

EΩ	NICT	NNE	M = N	ıT

					0.10.101111							
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 463 788	888 245	98 767	687 307	900	580 083	155 460	697 691	0	1 246 364	4 636	5 823 243
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 463 788	888 245	98 767	687 307	900	580 083	155 460	697 691	0	1 246 364	4 636	5 823 243
					RECETTES							
Total recettes de l'exercice	3 939 038	178 580	0	130 000	0	138 000	1 580	329 000	0	90 097	3 300	4 809 595
RAR N-1 et reports	1 013 648	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 013 648
Total cumulé recettes de fonctionnement	4 952 686	178 580	0	130 000	0	138 000	1 580	329 000	0	90 097	3 300	5 823 243

⁽¹⁾ La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

⁽²⁾ Ou biens de la structure intercommunale.

⁽³⁾ Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
						INVESTISSEME	NT						-
		-				DEPENSES		1					
Total dépe	nses investissement	466 690	100 703	0	74 550	0		0	62 899	40 000	1 450 739	0	2 540 994
Dépenses		450 398 0	100 703	0	74 550 0	0	345 414 0	0	62 899 0	40 000 0	1 450 739 0	0	2 524 703 0
010	Stocks												Ü
020	Dépenses imprévues	125 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	284 252	0	0	0	0	0	0	57 265	0	0	0	341 517
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	41 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 146
Opérations	d'équipement	0	100 703	0	74 550	0	345 414	0	5 634	40 000	1 450 739	0	2 017 040
202	AMENAGEMENT VOIE VERTE APCP 2015 2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	795 000	0	795 000
226	Acquisitions de matériel et mobilier	0	26 770	0	18 332	0	0	0	5 634	0	53 971	0	104 706
227	Bâtiments	0	73 933	0	56 218	0	121 740	0	0	0	150 890	0	402 781
228 229	Voirie (dont APCP 2018-2023) Aménagement urbain et protection	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185 127 165 752	0	185 127 165 752
231	civile Plaine des sports du Mercé AP/CP20162021	0	0	0	0	0	223 674	0	0	0	0	0	223 674
232	Logements sociaux AP/CP 2017-2022	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000
235	Valorisation de la Bastide	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	100 000
Opérations	pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses	d'ordre	16 291	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 291
040	Opérat° ordre transfert entre sections	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000

Art. (1)	Libellė	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
041	Opérations patrimoniales	6 291	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 291

	RECETTES												
Total rece	ettes investissement	2 846 313	32 514	0	0	0	71 640	0	0	0	467 221	0	3 417 688
Recettes r	éelles	1 694 498	32 514	0	0	0	71 640	0	0	0	467 221	0	2 265 873
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 533 497	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 533 497
13	Subventions d'investissement	161 000	32 514	0	0	0	71 640	0	0	0	467 221	0	732 375
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations	s pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	d'ordre	1 151 814	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 151 814
021	Virement de la sect° de fonctionnement	955 523	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	955 523
040	Opérat° ordre transfert entre sections	190 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 000
041	Opérations patrimoniales	6 291	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 291

FΩ	NCT	ION	INFI	ИENT

	DEPENSES												
Total dép	penses de fonctionnement	1 463 788	888 245	98 767	687 307	900	580 083	155 460	697 691	0	1 246 364	4 636	5 823 243
Dépenses	s réelles	318 265	888 245	98 767	687 307	900	580 083	155 460	697 691	0	1 246 364	4 636	4 677 719
011	Charges à caractère général	25 957	192 660	3 550	253 868	0	191 193	66 000	78 714	0	455 201	4 636	1 271 780
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000	407 357	95 217	357 039	0	388 890	0	597 327	0	706 437	0	2 622 267
014	Atténuations de produits	88 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 374
022	Dépenses imprévues	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000
65	Autres charges de gestion courante	0	216 228	0	76 400	0	0	88 460	0	0	74 726	0	455 814

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	89 543	0	0	0	0	0	0	21 650	0	0	0	111 194
67	Charges exceptionnelles	3 700	72 000	0	0	900	0	1 000	0	0	10 000	0	87 600
68	Dot. aux amortissements et provisions	690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	690
Dépenses	d'ordre	1 145 523	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 145 523
023	Virement à la section d'investissement	955 523	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	955 523
042	Opérat° ordre transfert entre sections	190 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	RECETTES												
Total rec	ettes de fonctionnement	3 939 038	178 580	0	130 000	0	138 000	1 580	329 000	0	90 097	3 300	4 809 595
Recettes	réelles	3 929 038	178 580	0	130 000	0	138 000	1 580	329 000	0	90 097	3 300	4 799 595
013	Atténuations de charges	0	30 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 100
70	Produits des services, du domaine,	0	6 500	0	130 000	0	75 000	1 580	85 000	0	5 000	0	303 080
	vente												
73	Impôts et taxes	3 363 874	0	0	0	0	0	0	0	0	84 697	3 300	3 451 871
74	Dotations et participations	554 164	44 680	0	0	0	63 000	0	244 000	0	400	0	906 244
75	Autres produits de gestion courante	0	96 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 300
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	11 000	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
78	Reprise sur amortissements et	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	provisions												
Recettes	d'ordre	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N			
5191 Avances du Trésor									
5192 Avances de trésorerie									
51931 Lignes de trésorerie									
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt									
5194 Billets de trésorerie									
5198 Autres crédits de trésorerie									
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 406 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 406 000,00									
00000362939 0030220022900202	CREDIT AGRICOLE CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL	15/06/2015 13/06/2016		10/07/2016 25/06/2017	296 000,00 500 000,00	F F	EURIBOR EURIBOR	1,770 1,300	1,770 1,300	EUR EUR	A A	P P	N N	A-1 A-1
1212013 1237423	CAISSE DES DEPOTS CAISSE DES DEPOTS	30/11/2012		01/08/2012 01/01/2014	300 000,00 300 000,00	R F	LEP EURIBOR	4,100 3,920	4,100 3,920	EUR EUR	T A	C P	N N	A-1 A-1
1600495 51038875961	CAISSE EPARGNE C D C CREDIT AGRICOLE	06/10/2008 04/09/2007		01/11/2009 01/11/2008	500 000,00 910 000,00	F F		5,020 4,730	5,020 4,730	EUR	A A	P P	N N	A-1 A-1
51070487059 51077690084	CREDIT AGRICOLE CREDIT AGRICOLE CAISSE EPARGNE	16/12/2010		16/02/2010 22/11/2011	1 100 000,00 450 000,00	C C	EURIBOR EURIBOR	4,090 3,450	4,090 3,450	EUR EUR EUR	A A	P P	N N	A-1 A-1
9962213	AQUITAINE POITOU CHARENTES	07/06/2017		29/01/2018	1 600 000,00	C		1,482	1,482	EUR	A	r	IN	A-1
MON252429 MON281807	CREDIT LOCAL DE FRANCE BANQUE POSTALE	10/10/2007 23/12/2013		01/12/2008 01/04/2014	150 000,00 300 000,00	F F		4,810 3,430	4,810 3,430	EUR EUR	A T	P C	N N	A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE GAN - Principal - BP - 2022

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					50 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					50 000,00									
2011224	CAF DES PYRENEES ATLANTIQUES	28/09/2011		01/07/2013	50 000,00	F		0,000	0,000	EUR	А	С	N	A-1
Total général					6 456 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprunt	s et dettes au 01/01	1/N			_	
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 900 911,30					336 516,74	116 464,81	0,00	52 533,48
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 900 911,30					336 516,74	116 464,81	0,00	52 533,48
00000362939 0030220022900202	N N	0,00 0,00	A-1 A-1	186 853,31 343 973,64	8,99 9,99	F	EURIBOR EURIBOR	1,770 1,300	19 334,53 32 432,76	3 307,30 4 471,66	0,00 0,00	1 400,18 2 081,27
1212013	N	0,00	A-1	110 000,00	5,58	R	LEP	4,100	20 000,00	3 720,91	0,00	604,75
1237423	N	0,00	A-1	161 521,99	6,99	F	EURIBOR	3,920	20 499,95	6 331,66	0,00	5 512,70
1600495	N	0,00	A-1	232 382,17	6,99	F		5,020	28 523,78	11 665,58	0,00	1 677,19
51038875961	N	0,00	A-1	634 079,14	15,99	F		4,730	27 395,51	29 991,94	0,00	4 702,98
51070487059	N	0,00	A-1	529 344,36	6,99	С	EURIBOR	4,090	57 264,63	21 650,18	0,00	16 840,92
51077690084	N	0,00	A-1	142 774,06	3,99	С	EURIBOR	3,450	33 898,57	4 925,71	0,00	396,49
9962213	N	0,00	A-1	1 310 096,29	15,99	С		1,482	72 664,64	20 568,51	0,00	17 862,67
MON252429	N	0,00	A-1	104 886,34	15,99	F		4,810	4 502,37	5 115,10	0,00	394,36
MON281807	N	0,00	A-1	145 000,00	6,99	F		3,430	20 000,00	4 716,26	0,00	1 059,97
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N	_		_	
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		5 000,00					5 000,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		5 000,00					5 000,00	0,00	0,00	0,00
2011224	N	0,00	A-1	5 000,00	0,99	F		0,000	5 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 905 911,30					341 516,74	116 464,81	0,00	52 533,48

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		/\ <u>EIO I\E</u>	1 / (1 (1 1 1 1 0 1 1				<u> </u>	<u> </u>	AUX (HONO	,,,,				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		ALIT III OLO	OIL DE LA REI AR	IIIION DE L'ENCC	OKO (1)		
Inc	Indices sous-jacents		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 905 911,30	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Muntiplicateur jusqu a 5 ; muntiplicateur jusqu a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

							71 00011								
	Emp	runt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						1 / 1 /								
		Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)							
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) Référence de l'emprur		Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération					
numero de contrat)	Couvert	(5)	(6)	index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	de couverture	de couverture					
Taux fixe (total)						0,00	0,00							
Taux variable simple (total)						0,00	0,00							
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00							
Total						0,00	0,00							

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Do	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2011-12-19
CGCT): 1000,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement bâtiments, instal élec tel	15	19/12/2011
L	Bien de faible valeur comprise entre 500€ & 1000€	1	19/12/2011
L	Bien de faible valeur comprise entre 500€ & 1000€	6	19/12/2011
L	Equipement Culturel	10	19/12/2011
L	Equipements de cuisines	10	19/12/2011
L	Equipements de garages et ateliers	10	19/12/2011
L	Equipements sportifs	10	19/12/2011
L	Installations et appareils de chauffage	10	19/12/2011
L	Logiciels	2	19/12/2011
L	Matériels classiques	6	19/12/2011
L	Matériels informatiques	5	19/12/2011
L	Mobilier	10	19/12/2011
L	Signalitique	10	19/12/2011
L	Subventions d'équipement versées	5	19/12/2011
L	Voitures	7	19/12/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

7.1 = 17.1 = 20 1 1.0 1.0 1.0 1.0						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES					
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		466 516,74	I 466 516,74
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	341 516,74	341 516,74
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	336 516,74	336 516,74
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	5 000,00	5 000,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	125 000,00	125 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	125 000,00	125 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	466 516,74	70 225,68	876 693,23	1 413 435,65

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

		CES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 345 524,25	III 1 345 524,25		
Ressource	es propres externes de l'année (a)	200 000,00	200 000,00		
10222	FCTVA	100 000,00	100 000,00		
10223	TLE	0,00	0,00		
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	100 000,00		
10228	Autres fonds	0,00	0,00		
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressource	es propres internes de l'année (b) (3)	1 145 524,25	1 145 524,25		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
28031	Frais d'études	87 130,00	87 130,00		
28033	Frais d'insertion	150,00	150,00		
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	15 410,00	15 410,00		
28051	Concessions et droits similaires	150,00	150,00		
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 505,00	5 505,00		
281571	Matériel roulant	4 700,00	4 700,00		
281578	Autre matériel et outillage de voirie	13 765,00	13 765,00		
28182	Matériel de transport	8 727,00	8 727,00		
28183	Matériel de bureau et informatique	18 690,00	18 690,00		
28184	Mobilier	7 000,00	7 000,00		
28188	Autres immo. corporelles	28 773,00	28 773,00		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	1,00	1,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	955 523,25	955 523,25		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 345 524,25	45 914,00	0,00	1 333 497,06	2 724 935,31

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 413 435,65
Ressources propres disponibles	IV	2 724 935,31
Solde	V = IV - II (6)	1 311 499,66

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

COMMUNE DE GAN - Principal - BP - 2022

- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II Présentation générale du budget vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 11		Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	211 282,35	0,00	0,00	0,00
45.1 Création siège social CCAS (5)	45 127,03	0,00	0,00	0,00
45.1 Création siège social CCAS (5)	166 155,32	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	211 282,35	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	211 282,35	0,00	0,00	0,00
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	211 282,35	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	211 282,35	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodicité des remboursements	Taux (3)	Taux initi Index (4)	Taux actua- riel (5)	 à la date lu budget Index (4)	 Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00					Tiel (3)				0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00									0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	457 981,55
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	457 981,55
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 799 594,92

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	9.54
Tart aco garantico a cimprant accoracco da titre ac i excreto cin 70 (c)	. ,	J,U-T

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subv	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autre	es engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d	Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00	
	TO [*]	ΓAL			0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00		
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception de ceux reçus des entreprises		0,00	0,00	0,00			
Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Subventions (2) Objet (3)		Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention		
	INVESTISSEMENT						
		FONG	CTIONNEMENT				
6574	N°1 SUBVENTION 2022		APE DU GROUPE SCOLAIRE	Association	0,00		
			PUBLIC DE GAN				
6574	N°1 SUBVENTION 2022		ASS DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MARCA	Association	1 000,00		
6574	N°3 SUBVENTION 2022		ASSOCIATION DES FAMILLES	Association	2 650,00		
			DE GAN		·		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		ASSOCIATION DES	Association	1 200,00		
			PROPRIETAIRES ET CHASSEURS DE GAN				
6574	N°1 SUBVENTION 2022		ASSOCIATION GAN	Association	9 000,00		
			OLYMPIQUE RUGBY				
6574	N°1 SUBVENTION 2022		ASSOCIATION	Association	2 700,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		GAN'MUSIC'DANCE ASSOCIATION HARICOTS	Association	0,00		
0314	N 1 OODVENTION 2022		VERTS ET RADIS NOIRS	Association	0,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		ASSOCIATION VALENTIN	Association	0,00		
			HAUY				
6574	N°1 SUBVENTION 2022		CARTES SUR TABLES	Association	200,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		COMITE DES FETES DE GAN	Association	4 500,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		COMITE DES FETES ET	Association	2 000,00		
			D'ANIMATIONS DE HAUT DE GAN				
6574	N°1 SUBVENTION 2022		ECOLE DE MUSIQUE	Association	8 000,00		
			ASSOCIATIVE DE GAN				
6574	N°1 SUBVENTION 2022		EVIDENCE	Association	2 200,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		FOOTBALL CLUB GANTOIS	Association	6 000,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		FOYER RURAL ECOLE DE	Association	0,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		MUSIQUE GAN - MEMOIRE ET	Association	750,00		
0014	N 1 OOBVENTION 2022		PATRIMOINE	Accordance	700,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		GAN OLYMPIQUE QUILLES	Association	700,00		
0574	NOA OUR VENTION COOR		DE SIX	Accordation	500.00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		GAN OLYMPIQUE SECTION CYCLOTOURISME	Association	500,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		GAN OLYMPIQUE TENNIS	Association	3 500,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		HANDBALL CLUB GAN	Association	8 000,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		JUDO CLUB GAN PYRENEES	Association	2 000,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		LA PETITE TROUPE DES	Association	2 000,00		
			BORDS DU NEEZ				
6574	N°1 SUBVENTION 2022		LES CHOEURS DE GAN	Association	300,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		PALA GANTOISE	Association	1 000,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		PETITS PAS, PETITS PIEDS	Association	500,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		PREVENTION ROUTIERE	Entreprise	0,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		RENCONTRES ET LOISIRS	Association	500,00		
6574	N°1 SUBVENTION 2022		UNION NATIONALE DES	Association	800,00		
			COMBATTANTS SECTION DE				
	1		GAN				

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP	t des AP Montant des CP					
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	
202-Voie	3 460 965,17	323 445,47	3 784 410,64	2 192 505,64	795 000,00	0,00	0,00	
Verte								
228 - Voirie	848 887,26	0,00	848 887,26	676 329,90	185 126,80	250 000,00	0,00	
231-Plaine	1 209 408,35	-125 388,00	1 084 020,35	927 875,35	223 674,13	0,00	0,00	
des sport								
232 - Logts	189 182,87	26 804,41	215 987,28	161 987,28	40 000,00	0,00	0,00	
sociaux								
235 - Les	1 065 000,00	0,00	1 065 000,00	6 204,00	100 000,00	950 000,00	0,00	
Bastides								

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à emp	oyer au 01/01/N :	0,00		
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00	
TOTAL Reste à emp	oyer au 31/12/N :	0,00		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS				
GRADES OU EMPLOIS (1)						BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	
ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL. ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL. ATTACHE PRINCIPAL REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C C C A B	2,00 4,00 2,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	2,00 4,00 2,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	5,00	23,00	0,00	0,00	0,00	
ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL. ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL. AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL INGENIEUR PRINCIPAL TECHNICIEN	C C C C A B	5,00 5,00 5,00 1,00 1,00	4,00 0,00 1,00 0,00 0,00 0,00	9,00 5,00 6,00 1,00 1,00 1,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M. AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M. EDUCATEUR JEUNES ENFANTS FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	C C A	3,00 1,00 1,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00	3,00 1,00 1,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL. NORMALE	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL. NORMALE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL. SUPERIEURE	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		10,00	3,00	13,00	0,00	0,00	0,00	
ADJOINT D'ANIMATION ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL. ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C C C	2,00 1,00 7,00	3,00 0,00 0,00	5,00 1,00 7,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	С	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	

COMMUNE DE GAN - Principal - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
· · ·		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		47,00	8,00	55,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation. PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 - 3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
25/09/2018 -	SPL PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION	SPL	SPL	16 080,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
<u>Autres</u>				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté d'Agglomération de Pau-Béarn -Pyrénées		TPU	0,00
Syndicat Energie Pyrénées Atlantiques		sans fiscalité propr	0,00
Syndicat Intercommunal Gave et Baise		sans fiscalité propr	0,00
Syndicat Intercommunale de l'Eau Potable		sans fiscalité propr	0,00
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non
CCAS	< Néant >	01/01/1993	- 15/10/1992		Non

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
ТЕРВ	6 883 000,00	4,57	35,15	0,00	2 419 375,00	4,57
TFPNB	101 200,00	4,98	38,54	0,00	39 002,00	4,98
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 984 200,00	4,58			2 458 377,00	4,58

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 26 Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES:
Pour: 23
Contre: 6
Abstentions: 0

Date de convocation : 06/04/2022

Présenté par le Maire (1), A Gan, le 12/04/2022 le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Gan, le 12/04/2022 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. CHARRIER Bernard	
M. CLERCQ Romain	
M. GILLET Christian	
M. LARGILLET Hervé	
M. LASSALLE Philippe	
M. LIBERT Édouard	
M. MAYSOUNABE André	
M. PEES Francis	
M. PENAFIEL Patrick	
M. PINARD Stéphane	
M. POURTAU Xavier	
M. SALHARANG Maxime	
Mme BARTET Clémence	
Mme BELHARTZ Laetitia donne pouvoir à Mme LAULHE Maryse	
Mme BIRABENT Nadine donne pouvoir à Mme CAMBON Valérie	
Mme CAMARERO Jocelyne	
Mme CAMBON Valérie	
Mme CARDONE Josette	
Mme CASSAGNE MOURIGALA Julie	_
Mme CORDONNIER Marie-Laure	
Mme DESPAUX Nathalie	

COMMUNE DE GAN - Principal - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Mme HARDEU-HAURE Monique	
Mme LABAT Élisabeth donne pouvoir à Mme HARDEU-HAURE Monique	
Mme LARENA Catherine	
Mme LAULHE Maryse	
Mme LOPEZ Valérie	
Mme LURDOS Cristelle	
Mme RECHENCQ Laure	
Mme TISNERAT Corinne	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2022, et de la publication le 14/04/2022 A Gan, le 13/04/2022

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.